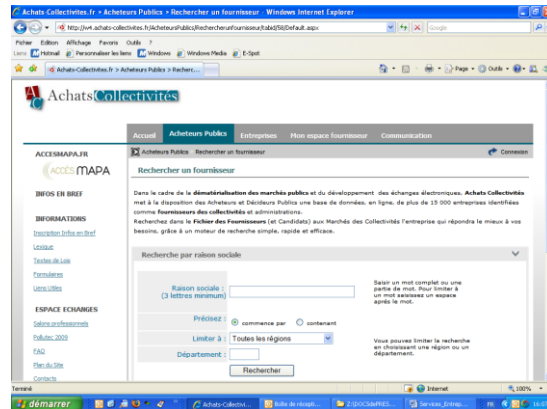


Services aux Entreprises :

Un Référencement efficace et une information qualifiée,
Pour répondre aux Marchés Publics

Le **RÉFÉRENCEMENT RÉGIONAL** sur www.achats-collectivites.fr - pour :

- **Mieux identifier** son entreprise auprès des organismes publics qui consultent régulièrement les Portails et **améliorer sa visibilité**
- Faire parti d'une base de données **reconnue des acheteurs publics** et utilisée lors de leurs consultations de fournisseurs



Les **ALERTES** sur les **MARCHÉS PUBLICS**, pour :

- Recevoir en fonction de **critères propres** les alertes sur les marchés * lancés par les collectivités et administrations en fonction de sa **zone géographique** et son **activité**
- Etre informé **dès la publication d'un marché**, directement dans sa boîte aux lettres électronique, sans avoir besoin de rechercher l'information

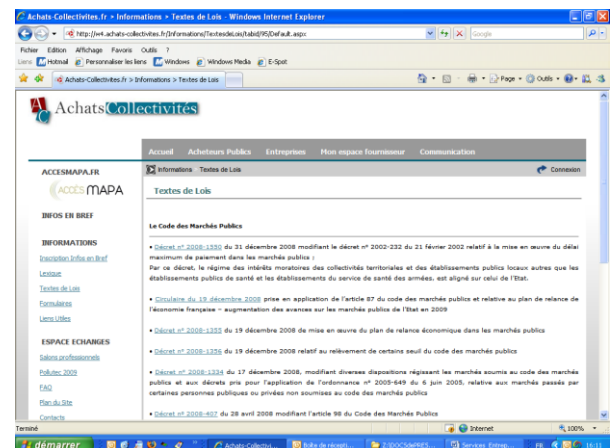
* Alertes sur les Appels d'offres (marchés SUPERIEURS A 193 000€ HT pour les collectivités, 125 000 € HT pour l'Etat et 4 845 000 € HT pour les marchés de travaux) et sur les M.A.P.A. (Marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 et 193 000 € HT, 125 000 € HT ou 4 845 000 € HT). Pour un référencement européen : Alertes sur les marchés passés dans les autres pays de l'Union Européenne.

Les **INFOS EN BREF**, pour :

- Etre informé des derniers décrets et textes de lois en matière d'achat public accompagnés d'**explications claires** et d'**exemples concrets**
- Bénéficier d'informations essentielles pour mieux comprendre la commande publique et mieux en **appréhender le fonctionnement**

Des **CONSEILS** sur mesure, pour :

- Vous aider dans vos démarches de réponse : **aide à l'élaboration de la candidature** et de l'offre, recommandations spécifiques, rappel des délais
- **Répondre à toutes vos questions** : recherche d'un appel d'offre, d'un article du Code des Marchés publics, éclaircissement d'un point spécifique



Rediffuseur agréé par la DILA:



Direction de l'**information légale et administrative**

